

FICHE D'INSCRIPTION DES CENTRES DE LOISIRS ELEMENTAIRES NOËL 2009

INSCRIPTION:
 au guichet unique- 7 rue d'Auvergne
 Par courrier: Hôtel de Ville
 BP N°6 - 91120 Palaiseau
 en ligne: www.ville-palaiseau.fr

CENTRE OUVERT		POUR LES ENFANTS DE :
STADE		Tous secteurs de Palaiseau

VOTRE ENFANT

NOM PRENOM	ADRESSE
DATE DE NAISSANCE	TEL. EN JOURNEE

Nom et Prénom du responsable légal 1 :
 Ecole où est inscrit l'enfant :

INSCRIPTION ET FACTURATION (Veuillez cocher la ou les périodes où l'enfant est inscrit) :

- Forfait 4 jours : du lundi 21 au jeudi 24 décembre 2009
- Forfait 4 jours : du lundi 28 au jeudi 31 décembre 2009

ATTENTION : Les centres de loisirs fermeront à 17h30 les 24 et 31 décembre !

ACCUEIL DANS LES QUARTIERS :

Des animateurs accueillent les enfants à partir de 8h20 sur les arrêts quand un **minimum de 10 enfants** sont inscrits. Ils sont ensuite conduits en car sur le centre de loisirs ouvert pour la période. En cas d'effectif inférieur à 10 inscrits, le transport est assuré par un animateur dans le car mais **sans accueil** sur l'arrêt par un animateur.

Veuillez nous préciser ici si votre enfant utilisera ce service (précisez ici l'arrêt de car – cocher matin et/ou soir)

Morère (à pieds)	matin <input type="checkbox"/>	soir <input type="checkbox"/>	Tailhan	matin <input type="checkbox"/>	soir <input type="checkbox"/>	Jean Macé	matin <input type="checkbox"/>	soir <input type="checkbox"/>
Ardenay	matin <input type="checkbox"/>	soir <input type="checkbox"/>	Vaillant	matin <input type="checkbox"/>	soir <input type="checkbox"/>	Clos du Pileu	matin <input type="checkbox"/>	soir <input type="checkbox"/>
Joncherettes	matin <input type="checkbox"/>	soir <input type="checkbox"/>	Galliéni	matin <input type="checkbox"/>	soir <input type="checkbox"/>	Wallon	matin <input type="checkbox"/>	soir <input type="checkbox"/>

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : SAMEDI 28 NOVEMBRE 2009

ATTENTION : Les inscriptions reçues après cette date ne seront pas prises en compte.
 Les enfants seront placés sur liste d'attente et ne seront accueillis qu'en cas de désistements.

Seuls les désistements **jusqu'au JEUDI 17 DECEMBRE** inclus feront l'objet d'une annulation. Au delà, tout désistement non justifié par un motif sérieux impliquera le **paiement de frais représentant 50%** de la prestation à laquelle l'enfant avait été inscrit. Les absences pour maladie dûment justifiées seront déduites du forfait au delà d'un délai de carence de 2 jours consécutifs.

Pour les enfants n'ayant pas participé aux activités des centres de loisirs dans l'année scolaire en cours, l'inscription se fait **OBLIGATOIREMENT**, sur place, au Guichet Unique.

FURNIR une attestation d'assurance extra-scolaire et la date du dernier rappel DTP.

SANTE

Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) a-t-il été établi :

Pour un régime alimentaire
 Pour un traitement médical

Date :

Signature :